

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Borax pulv

N° d'article 06664800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Repr. 1B

H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient tétraborate de disodium décahydraté

Informations complémentaires**Autres informations complémentaires**

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdite en Suisse

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur	381.32	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**tétraborate de disodium décahydraté**

No. CAS	1303-96-4
No. EINECS	215-540-4
Numéro d'enregistrement	01-2119490790-32

Concentration	>= 50	%
---------------	-------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319
Repr. 1B	H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B	H360F	>= 8.5 %
	D	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Éloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Ôter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Écarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Irritation de muqueuse, Nausées, Vomissements, État d'excitation, Crampes, troubles de système nerveux central, troubles cardio-vasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé). Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler la substance. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit sec.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

tétraborate de disodium décahydraté

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 0,8 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 0,8 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas respirer les poussières. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules A/P2

Protection des mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière Poudre

Couleur blanc

Odeur inodore

Point de fusion

Valeur 742 °C

Source Banque de données de substances GESTIS

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur 75 °C

Remarque Perte d'eau de cristallisation.

valeur pH

Valeur 9.2

Concentration/H₂O 47 g/l

température 20 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

log Pow	-1.53	
température	22	°C

Densité et/ou densité relative

Valeur	1.72		g/cm ³
température	20	°C	
Remarque	Relative Density according specification		

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	51.4		g/l
température	20	°C	

Masse volumique apparente

Valeur	1742		kg/m ³
température	23	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	rat		
DL50		6000	mg/kg

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	rat		
DL50		2260	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	rat		
CL 50	>	2	mg/l

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 19.06.2023

Date d'impression 19.06.23

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	lapin
Durée d'exposition	14 d
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Mutagénicité (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Remarque	Ne pas documenté.
----------	-------------------

Toxicité reproductrice (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

évaluation	Peut nuire à la fertilité.
------------	----------------------------

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation	Peut nuire au fœtus.
------------	----------------------

Cancérogénicité (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Remarque	Ne pas documenté.
----------	-------------------

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Irritant pour les voies respiratoires.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Repr. Cat. 2

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	Limanda limanda	
CL 50	74	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	Natriumtetraborat	

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	poisson rouge doré (Carassius auratus)	
CL 50	630	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	Daphnia magna		
CI50	342		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	Natriumtetraborat		

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	Daphnia magna		
CE50	1085	à	10402 mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CI10	24		mg/l
Durée d'exposition	9	h	
Source	Natriumtetraborat		

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CI50	158		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	15.8		mg/l
Durée d'exposition	16	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****tétraborate de disodium décahydraté**

Remarque Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-1.53	
température	22	°C

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 066648

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.23

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.